

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 292

Artikel: Faire place au troisième âge pour l'avenir
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNEXE DE L'ÉDITORIAL

Les 32 Chiliens... et d'autres

Le refus de l'asile aux trente-deux ressortissants chiliens dont il est question en première page n'est pas un cas isolé. Il s'insère dans la politique générale du Conseil fédéral à ce sujet.

Trois dates importantes, ces derniers mois, tout d'abord.

11 septembre 1973 : Au Chili, des centaines de personnes se réfugient dans les ambassades et les camps de l'ONU. Un fort courant de solidarité se développe dans le monde entier poussant à l'accueil des réfugiés chiliens.

17 octobre 1973 : Le Conseil fédéral décide de limiter le nombre de réfugiés en provenance du Chili à deux cents. Justification : notre pays n'apprécie pas les personnes ayant une culture, une mentalité, des coutumes différentes.

Noël 1973 : Le mouvement de solidarité ne désarme pas : naissance de l'action « Places gratuites » qui s'adresse directement au peuple suisse. En un mois, elle recueille des adhésions qui assurent des places d'accueil gratuites pour trois mille Chiliens. Les justifications du Conseil fédéral sont démenties avec éclat.

Il y a actuellement un peu moins de cinq cents réfugiés du Chili en Suisse. Les quelques deux cent cinquante accueillis depuis le 28 janvier n'ont pu l'être que grâce à la mobilisation et aux interventions constantes de toutes sortes d'organisations humanitaires et politiques. La police fédérale a tenté par tous les moyens d'empêcher leur entrée en Suisse et de décourager ceux qui veulent les y aider.

Quelques exemples :

31 janvier 1974 : Cinq Chiliens arrivent à Genève en avion. Le Département fédéral de justice et police leur interdit l'entrée en Suisse et les renvoie au Chili à bord d'un avion brésilien.

23 février 1974 : Avec l'aide de « Places gratuites », cinq autres Chiliens arrivent à Genève.

La police occupe l'aéroport, les sorties sont bloquées. On soumet les Chiliens à sept heures d'interrogatoires consécutives après trente heures de voyage. Mais grâce à l'intervention de plusieurs organisations et personnalités, ils obtiennent un permis d'entrée provisoire transformé en asile.

Début septembre 1974 : Un couple en provenance de Santiago rejoignant des membres de leur famille (frère et belle-sœur) déjà réfugiés en Suisse est refoulé de Zurich via Genève-Madrid sur Santiago. Notons que la femme avait dû subir un traitement psychiatrique après une période d'emprisonnement. C'est seulement grâce à une intervention énergique que ce couple a pu quitter l'avion à Madrid et n'a pas été dirigé sur Santiago avec les conséquences que cela aurait impliqué.

Eté 1974 : Des réfugiés devant entrer en Suisse dans le cadre des conventions internationales sur le regroupement familial ne reçoivent pas leur visa d'entrée. Ils attendent depuis plusieurs mois à Milan aux frais d'organisations humanitaires suisses et italiennes. Il faut de longues démarches et une guerre administrative inlassable pour obtenir l'entrée début octobre de onze d'entre eux. Cette politique par rapport au Chili est en totale contradiction avec le fait que le Conseil fédéral a souligné plusieurs fois sa volonté d'assurer une politique libérale en matière d'asile. Des propos officiels parmi d'autres : « ... à l'occasion d'événements d'une nature particulière il se peut que les circonstances commandent d'admettre en Suisse les personnes qui en sont les victimes sans que l'on examine dans chaque cas individuel si les conditions susmentionnées sont réalisées. » Il semble que l'évaluation de « l'événement d'une nature particulière » aille à sens unique : Hongrie 1956 : 14 000 réfugiés; Tchécoslovaquie 1968 : 10 000 réfugiés; Chili 1973 : 256. Cette politique à sens unique ne s'applique pas seulement aux « événements d'une nature particulière » : en 1971 sur les 1131 réfugiés accueillis en Suisse, 1003 venaient des pays de l'Est; en 1972 sur 1053, 896 venaient des pays de l'Est.

Faire place au troisième âge pour l'avenir

« Formant un groupe vulnérable parce que leur « utilité » devient douteuse, parce que handicapées par un état sanitaire général d'autant plus défavorable que leur âge augmente, parce qu'elles passent souvent à tort, pour une clientèle électorale peu intéressante, parce qu'enfin elles ne constituent pas une force économique, les personnes âgées restent en dehors de l'appareil des groupes de pression et ont, de ce fait, bien de la peine à faire valoir leurs droits ».

Diagnostic d'un quelconque groupuscule contestataire ? Loin de là ! Ces phrases sans ambiguïté sur le sort réservé aux personnes âgées dans notre pays ont été publiées par le très respectable Bureau fédéral de statistiques (BFS) dans une étude consacrée aux perspectives de développement de la population âgée helvétique.

Et si le problème posé par l'isolement du troisième âge dans notre société est donc déjà « qualitativem ent » très préoccupant, il ne tardera pas à devenir « quantitativement » primordial. Qu'on en juge plutôt par les quelques chiffres suivants, toujours publiés par les très respectables services de la Confédération :

Un vieillissement impressionnant

Comme dans tous les pays industrialisés, le nombre des personnes âgées a constamment augmenté au cours des dernières décennies. L'effectif des personnes de soixante-cinq ans et plus a passé de 5,8 pour cent en 1900 à 11,4 pour cent en 1970. De 710 900 au début de 1971, le nombre de personnes de plus de soixante-cinq ans passera à 838 000 au début de 1991, soit une augmentation de 17,9 pour cent. L'effectif des personnes âgées, par rapport à la population totale, s'élèverait donc à 12,5 pour cent. Parallèlement à l'augmentation du pourcentage des jeunes de 1900 à 1970, l'ef-

fectif des jeunes de moins de vingt ans a, par rapport à l'ensemble de la population, passé de 41 pour cent à 31 pour cent.

Les hommes mourant plus tôt que les femmes, on constate une augmentation importante, aux âges élevés de la proportion de personnes du sexe féminin. Dans le groupe des soixante-cinq ans et plus, on comptait, pour l'ensemble du pays, 1184 femmes pour 1000 hommes au début du siècle, 1465 en 1970. Parmi les personnes dépassant quatre-vingts ans, cette proportion a passé de 1228 en 1900 à 1828 au début de la présente décennie. Ce phénomène ira en s'aggravant durant les années à venir, relève le BFS, car rien ne permet de prévoir actuellement un renversement de tendance dans l'évolution de la mortalité différentielle par sexe.

Inéluctable

Une évolution inéluctable, et qui est aujourd'hui suffisamment claire pour que l'on en tienne compte dans les multiples domaines où elle ne peut pas manquer de se faire sentir ! Dernièrement dans ces colonnes (DP 290), appelant à prendre au sérieux les démographes et leurs cris d'alarme au chapitre des structures de notre population, nous notions, par exemple, avec Pierre Gilliland, directeur de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud¹, combien le nombre grandissant de personnes âgées devrait modifier à l'avenir les plans de construction de logements. Les chiffres publiés par le BFS confirment, si besoin était, l'urgence et l'importance d'une réflexion sur la place de la population âgée dans notre organisation sociale. Qu'il suffise de citer encore deux chapitres brefs de la démonstration de P. Gilliland² sur le thème des « incidences possibles et probables des perspectives démographiques sur le plan suisse et vaudois », et l'ampleur de la tâche apparaîtra :

¹ Dans « Population active et perspectives démographiques — Canton de Vaud 1888-1970-2000 », août 1974. Publication de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud.

² Ouvrage cité plus haut.

Pouvoir d'achat en hausse

a) Pouvoir d'achat des consommateurs âgés. Là, les questions abondent qui, restant pour l'instant sans réponses, prolongent le pessimisme des experts du BFS :

« Le pendant du droit au repos est le droit au travail des personnes âgées, ce qui peut être un facteur de maintien en bonne santé. Or ce principe est battu en brèche : les dispositions en vigueur et la technicisation jouent fréquemment contre l'emploi ou une équitable rémunération des travailleurs âgés. Les assouplissements en période de rareté sont probables pour bénéficier d'une main-d'œuvre parfois lente, mais souvent expérimentée. Cependant, l'apport d'actifs âgés sera faible à l'avenir. Les possibilités d'emplois adaptées à l'âge sont actuellement rares. Si l'on ne les prépare pas, elles risquent de rester peu attractives.

» Grâce à l'amélioration nécessaire de la prévoyance vieillesse, la population âgée, longtemps restée en marge du développement économique et social, sera dotée d'un pouvoir d'achat grandissant, sans contrepartie en travail.

» Aussi la personne âgée ne sera plus un aussi faible consommateur à l'avenir. Les possibilités matérielles nouvelles des personnes âgées modifieront-elles grandement la structure de la consommation et de la production ? L'accroissement de leur pouvoir d'achat aura-t-il une incidence sur l'ampleur et sur certains types de leur consommation ? ou au contraire fera-t-il augmenter l'épargne, ce qui serait favorable sur le plan économique ?

» En abrégéant, les personnes « âgées » consommeront-elles plus de loisirs ou épargneront-elles

plus ? ou dans quelles proportions leurs ressources sont et seront-elles affectées à des fonctions spécifiques ? »

Médecine hospitalière en question

b) Le vieillissement et la planification hospitalière. Là, même si l'hospitalisation n'est pas destinée à rester la seule manière de répondre à l'accroissement des besoins de santé provoqué par le vieillissement de la population, le verdict n'en est pas moins net :

« Le vieillissement, qui est certain, devient le facteur essentiel de la prévision hospitalière, car les personnes âgées sont fortement dépendantes du point de vue médico-social. La répercussion directe est la place grandissante que prend la gériatrie. Cependant, des hospitalisations sont dites abusives : prolongement des durées de séjour et admissions pour des raisons sociales et non médicales.

» Si les techniques et les modes de dispensation des soins ne changeaient pas, le vieillissement démographique entraînerait, pour un nombre constant d'habitants, un accroissement du taux moyen de morbidité et du nombre de lits d'hôpitaux. Il modifie en tout cas la répartition des malades hospitalisés selon l'âge et les types de services nécessaires. C'est poser la question, voire la remise en question, de la structure du réseau hospitalier. » Témoigneront du bouleversement prévisible des données actuelles les chiffres suivants qui cernent la proportion de malades âgés à hospitaliser (taux identiques par groupes d'âges) en 1960 et en 2000:

Groupes d'âges	Soins généraux			Psychiatrie		
	65-74	75 +	65 +	65-74	75 +	65 +
Structure suisse 1960	14 %	12 %	26 %	14 %	16 %	30 %
Structure 2000	17 %	22 %	39 %	17 %	27 %	44 %